

Art. 27 Conditions de décodage

Le matériel biologique codé et les données personnelles liées à la santé codées peuvent uniquement être décodés si:

- a. le décodage est nécessaire pour prévenir un risque immédiat pour la santé de la personne concernée;
- b. une base légale pour le décodage existe; ou que
- c. le décodage est nécessaire pour garantir les droits de la personne concernée, notamment le droit de révocation.